



Paris, le 4 mars 2021

Objet : Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers dit *Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)* - Mise en conformité de la documentation réglementaire au 10 mars 2021

Madame, Monsieur,

Vous êtes actionnaires de la SPPICAV dénommée Aviva Investors Experimmo (ci-après « la SPPICAV »), gérée par Aviva Investors France et nous vous remercions de votre confiance.

Par la présente, nous vous informons de l'évolution, à compter du **10 mars 2021** (date d'entrée en vigueur du Règlement SFDR), des règles d'information relatives à (i) l'intégration des risques en matière de durabilité, (ii) la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, (iii) les objectifs d'investissement durable ou encore, le cas échéant, (iv) la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sein du processus d'investissement de l'ensemble des Organismes de Placement Collectifs (ci-après les « Fonds »).

Le niveau de transparence de l'information qui devra dès lors figurer au sein du prospectus des Fonds sera fonction des catégorisations suivantes prévues par le Règlement SFDR :

- Tous les Fonds y compris ceux qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable (**Fonds dits « article 6 »**) : transparence sur l'intégration des risques en matière de durabilité ;
- Fonds qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance (**Fonds dits « article 8 »**) : transparence sur la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales ;
- Fonds qui ont pour objectif l'investissement durable (**Fonds dits « article 9 »**) : transparence sur les investissements durables.

En l'espèce, votre SPPICAV a été catégorisée en « Produits dit article 6 ». Nous vous informons que cette catégorisation a pour vocation de répondre à une évolution réglementaire et n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Nous vous rappelons enfin l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) de la SPPICAV disponible (ainsi que le prospectus) sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Aviva Investors France
Service Juridique
14, rue Roquépine - 75008 Paris - France
dirjur@avivainvestors.com

Toute demande ou recherche d'information peut également être faite à l'aide du site internet : www.afer.fr.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

AVIVA INVESTORS FRANCE